



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHU à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme GUERRINI, adjointe au Maire, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.
Le Procès-verbal du conseil municipal du lundi 30 juillet 2018 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 08 février 2015 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2018_151	31/07/2018	portant autorisation d'occupation du domaine public pour effectuer des prises de vue du cimetière du bagne pour enfant de Castelluccio réalisées par la société Mécanos Production
2018_152	31/07/2018	portant autorisation d'occupation du domaine public pour le tournage d'un court métrage intitulé « SHINY HAPPY PEOPLE » réalisé par Mme Mathilde PETIT et réalisé par la structure FORREST & LEA.
2018_153	31/07/2018	portant autorisation d'occupation du domaine public pour le tournage d'un documentaire corse qui sera diffusé sur la chaine France 5.
2018_154	01/08/2018	stationnement payant : modalités et frais d'inscription au système de paiement par smartphone "Paybyphone"
2018_155	03/08/2018	Portant règlement d'honoraires à M. Pierre Monserrat expert près le Tribunal Administratif
2018_156	08/08/2018	Concession n° 2675 au plan 190-Y concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu dit Ancien
2018_157	08/08/2018	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2514 au plan S-187 d'une superficie de 30 ² Cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2018_158	28/08/2018	portant autorisation d'occupation du domaine public pour le tournage d'un court métrage intitulé « SHINY HAPPY PEOPLE » réalisé par Mme Mathilde PETIT et réalisé par la structure FORREST & LEA.
2018_159	06/09/2018	Prise en charge des frais de transport de Madame Meshkova Galina Ambassadrice de Russie en France à l'occasion de l'exposition du Peintre Oscar Rabine
2018_160	11/09/2018	Portant prise à bail au profit de la Société NW Joules pour le stockage d'électricité sur une partie (100 m2) de la parcelle communale cadastrée section AK n° 271, Route St Joseph.
Décisions commande publique		
DCAP-2018/008	31/07/2018	Marché subséquent issu de l'accord-cadre 1572 « accord relatif à la fourniture de consommables informatiques Marché subséquent n° : MV18/108 - 1572MS08
DCAP-2018/009	01/08/2018	Objet : Avenant n°1 au Marché MV18/019 démolition et désamiantage de la barre Mancini opération ANRU 8.09 rue des Cannes
DCAP-2018/010	01/08/2018	Avenants n°1 aux marchés 15/092, 16/069, 15/094, 17/017, 17/015, 15/096, 15/082 Reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager Lot 1: Gros œuvre Lot 3 : Isolation thermique par l'extérieur Lot 4: Menuiseries extérieurs et intérieurs aluminium occultation Lot 5 : Cloisons sèches - Faux-plafonds Lot 8 : Serrurerie lot 11 : Elévateurs - Ascenseurs Lot 12 : Plomberie - Chauffage - Ventilation Lot 16: Structure de jeux

DCAP-2018/011	02/08/2018	MV18/102 et MV18/103 Travaux de revêtement et de grosses réparations sur le voirie communale et ses dépendances (2 lots)
DCAP-2018/012	09/08/2018	Avenant n°1 au marché 15/097 Reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager Lot 13 : Electricité courants forts et faibles
DCAP-2018/013	09/08/2018	Prestations de nettoyage et de la vitrerie des bâtiments communaux lots 1 et 3
DCAP-2018/014	17/08/2018	Avenant n°1 au Marché n° MV18/027 : Location de longue durée de véhicules neufs pour les services de la Ville d' Ajaccio Lot 3 : Location de 2 véhicules de type frigorifique en location longue durée
DCAP-2018/015	21/08/2018	MV18/112 : Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux Lot 4: bâtiments culturels et recevant du public
DCAP-2018/016	29/08/2018	Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments scolaires Lot 1: Secteur 1 Lot 2: Secteur 2 Lot 3: Secteur 3 Lot 4: Secteur 4 Accords-cadres n°: Lot 1: MV18/104 Lot 2: MV18/105 Lot 3: MV18/106 Lot 4: MV18/107
DCAP-2018/017	06/09/2018	MV18/110 : Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux Lot 2: bâtiments administratifs
DCAP-2018/018	13/09/2018	Avenant n°1 au marché 2017DGST05 Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pont Urbain et de l' Agora couverte des Cannes
DCAP-2018/019	19/09/2018	Marché subséquent n°MV18/118 relatif au nettoyage des bâtiments sportifs : Piscine Salines et vestiaire Rossini

M. le maire

2018/192 Attribution d'un prix aux jeunes bacheliers mention très bien

Rapporteur: M. le maire

Soucieuse d'encourager l'excellence et le mérite des jeunes Ajacciens, notamment dans leurs études, la Ville récompense tous les ans les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, en leur décernant un Prix.

Vote : UNANIMITE

2018/193 Transfert de charges consécutif au transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme

Rapporteur : M. le maire

La loi Notre a conduit au transfert à la CAPA au 1^{er} janvier 2017 de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Il convient de finaliser la procédure en procédant au transfert de charges. Les services de la CAPA ont préparé en liaison avec ceux de la ville d'Ajaccio (pour l'OMT), le rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été adopté par la CLECT le 12 décembre 2017. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la réduction de 442 423 € à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'attribution de compensation de la commune d'Ajaccio, suite au transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme.

Vote : UNANIMITE

2018/194 Evaluation des charges transférées au titre de la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, retenue par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien

Rapporteur : M. le maire

Par délibérations du 20 octobre 2016 et du 16 novembre 2017, le Conseil communautaire a décidé le transfert à la date du 1^{er} janvier 2018 de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, et la création du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Afin de disposer pour chacune des communes, d'un état des dépenses consacrées à l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, le président de la CAPA a sollicité les maires et le CCAS/CIAS pour transmission des éléments nécessaires pour les exercices budgétaires 2015 à 2017. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'évaluation des charges transférées, au titre du transfert de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, retenue par la CLECT de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien réunie le 31 juillet 2018, à prendre en compte pour la détermination de l'attribution de compensation des communes concernées, soit 1 416 882 € pour la commune d'Ajaccio.

Vote : UNANIMITE

2018/195 Modification de la délibération N°2017/279 du 27 novembre 2017 relative à la désignation de M. Christophe Mondoloni au sein du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra désignation des membres du conseil municipal

Rapporteur : M le maire

Suite à la démission de M. Christophe Mondoloni, le 09 septembre 2018, de son mandat de représentant de la Ville au sein de la société, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal appelé à siéger, pour le remplacer, au sein du conseil d'administration de la Société publique locale Ametarra.

Il est demandé au conseil municipal Sur proposition de M. le maire de désigner Mme Aurélia MASSEI.

**Vote : 36 voix pour et 1 non participation
(Mme Grimaldi d'Esdra)**

Arrivée de Mme Guerrini et de M. Leonetti.

2018/196 Décision modificative N°1/2018 Budget Principal Ville

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

La décision modificative présentée aujourd'hui n'est pas seulement un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement. Elle intègre également de nouvelles opérations qui par leur calendrier et les avancées de constitution de dossiers ne nous permettait pas de les prévoir dès le vote du Budget Primitif.

Ce projet de décision modificative n° 1 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	0.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	1 458 836.67 €
Total	1 458 836.67 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville d'Ajaccio.

M. Luciani

M. le maire

**Vote : 38 voix pour et 1 abstention
(Mme Grimaldi d'Esdra)**

2019/197 Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil)

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, ce rapport a pour objet d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer une convention de mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un agent, adjoint technique territorial à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, auprès de la Direction des Sports de la Ville d'Ajaccio.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques auprès de la Ville d'Ajaccio.
- D'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer la convention de mise à disposition ci-annexée

Vote : UNANIMITE

2018/198 Modification d'un emploi permanent

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois) d'un emploi permanent se trouvant au sein de la Direction du Patrimoine Viaire.

Vote : UNANIMITE

2018/199 Modification d'emplois permanents

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois) de cinquante et un emplois permanents, conformément à l'organigramme des services validé en comité technique cela afin de stagiairiser des contractuels en poste au sein de la collectivité.

Il est demandé au conseil municipal de modifier les emplois tels que présentés en annexe.

Vote : UNANIMITE

2018/200 Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Ville d'Ajaccio (collectivité d'origine) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (collectivité d'accueil)

Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, ce rapport a pour objet d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer une convention de mise à disposition à temps plein d'un agent, éducateur jeunes enfants à la Ville d'Ajaccio, auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale afin d'exercer les fonctions de coordonnatrice du dispositif « boutique puériculture ».

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la mise à disposition à temps plein d'un agent de la Ville d'Ajaccio, relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (grade d'éducateur jeunes enfants) auprès de la Ville d'Ajaccio.
- D'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer la convention de mise à disposition ci-annexée

Vote : UNANIMITE

2018/201 Tarification des concessions funéraires

Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Par délibération du conseil municipal 2016/7 en date du 25 janvier 2016, une nouvelle grille tarifaire concernant les concessions funéraires a été adoptée. Toutefois, cette grille tarifaire peut donner lieu à des interprétations différentes des modalités de calcul lorsque la superficie de la concession est supérieure à 6m². Afin de clarifier les modalités de calcul et de permettre ainsi la liquidation des recettes par la Trésorerie Municipale, une modification de cette grille tarifaire est nécessaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser, Monsieur le Maire à adopter la nouvelle grille tarifaire pour les concessions funéraires des cimetières de la commune qui abroge et remplace la précédente.

Vote : UNANIMITE

2018/202 Autorisation d'un partenariat avec l'association « Etudes et Chantiers »

Rapporteur : Mme Nathalie RUGGERI - ZANETTACCI, adjointe déléguée

La Ville d'Ajaccio souhaite établir un partenariat avec l'association Etudes et Chantiers afin de favoriser l'insertion de jeunes pour des projets collectifs d'environnement et d'aménagement en espace naturel.

La ville d'Ajaccio souhaiterait accompagner l'association Etudes et Chantiers dans la réalisation de ce projet par la mise à disposition d'un site d'application, d'un véhicule et d'un hébergement pour la durée du séjour. Les frais engagés seraient les suivants : 3600.00 euros

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser les services à passer une convention de partenariat avec Etudes et Chantiers et à financer le projet.

Vote : UNANIMITE

2018/203 Modification de la délibération N°2018/167 relative à l'attribution de subventions aux associations sportives

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

Par délibération N°2018/167 du 30/07/2018, la Ville d'Ajaccio a attribué une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Tour de Corse Historique pour l'organisation du « 18^{ème} Tour de Corse Historique ».

Suite à une erreur matérielle, il est proposé au conseil municipal de rectifier le montant accordé à cette association.

La subvention attribuée pour l'année 2018 s'élève à 5 000 euros.

Vote : UNANIMITE

2018/204 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association GFCA Basket Ball

Rapporteur : M. Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

Par délibération N°2018/138, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 2 000 euros à l'association GFCA Basket Ball.

Au regard du nombre important de licenciés que compte le club, il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros, ce qui porterait le total attribué pour 2018 à 4 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros à l'association GFCA Basket Ball.

Vote : UNANIMITE

2018/205 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Case et Bulle pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2018 »

Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, Adjointe déléguée

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.

Par délibération N°2018/140, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de :

12 200 euros à l'association Case et Bulle pour l'organisation du Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2018. Il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros, ce qui porterait le total attribué à l'association Case et Bulle pour 2018 à 17 200 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros à l'association Case et Bulle.

Vote : UNANIMITE

2018/206 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Tempu e Arte pour l'organisation du Spectacle « Aiacciu in Cantu » 2018

Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.

Par délibération N°2018/140, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 12 200 euros à l'association Tempu e Arte pour l'organisation du Spectacle « Aiacciu in Cantu ».

Compte tenu de l'impact de ce spectacle, devenu incontournable pour les Ajacciens, il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 euros pour 2018, ce qui porterait le total attribué à l'association Tempu e Arte pour 2018 à 22 200 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 euros à l'association Tempu e Arte.

Vote : UNANIMITE

2018/207 Amélioration du service public des bibliothèques

Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Dans le cadre d'un projet d'extension des horaires d'ouverture, le réseau des bibliothèques et médiathèques d'Ajaccio souhaite solliciter auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles une subvention permettant d'amortir les coûts supplémentaires qu'implique un tel projet. Celui-ci permettrait d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers du réseau de lecture public et d'élargir le public fréquentant les bibliothèques.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention.

Vote : UNANIMITE

2018/208 Avis sur le projet de plan de déplacements urbains de la CAPA.

Rapporteur : M. Jacques BILLARD, adjoint délégué

Par courrier en date du 06 juillet 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, conformément à l'article L1214-5 du Code des Transports, sollicite un avis motivé de la Ville d'AJACCIO sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien arrêté par délibération du conseil communautaire n° 2018-076 du 05 juin 2018. La Commune dispose aux termes de l'article R1214-4 du Code des Transports d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le document à compter de sa transmission.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis motivé sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

M. Luciani

M. le maire

**Vote : 38 voix pour et 1 non participation
(Mme Grimaldi d'Esdra)**

2018/209 Classement de la parcelle communale cadastrée section A n° 1207 du domaine privé dans le domaine public communal.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Par acte notarié établi en 2013 la ville a acquis la parcelle cadastrée n° 1207 d'une surface de 00 ha 39 a 89 ca, qui a été incorporée dans son domaine privé. Cette emprise ayant dès son origine les caractéristiques d'un chemin carrossable, situé en agglomération, propriété de la Ville depuis 2013, et affecté à la circulation publique, a été aménagé, dans l'intervalle, en vue de cette utilisation. La procédure de classement est la règle de droit pour conférer à une voie le statut de voie communale. A cet effet, il convient alors de procéder au classement de la voie en question afin de faire correspondre situation de fait et situation de droit.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL de décider le classement dans le domaine public communal de la parcelle communale cadastrée section A n° 1207 d'une surface de 00 ha 39 a 89 ca, D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote : UNANIMITE

2018/210 Transfert d'office dans le domaine public communal de la voie principale en traverse du lotissement LORETTO des accotements et réseau d'éclairage - Enquête publique relative à ce transfert.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

La voie principale non dénommée en traverse du lotissement LORETTO, située lieu dit LORETTO est une voie privée ouverte à la circulation publique prenant son origine Chemin de LORETTO et desservant un ensemble immobilier, une Ecole Communale, ainsi que le Centre Hospitalier de CASTELUCCIO. Elle est régulièrement empruntée par un grand nombre d'usagers.

L'ouverture de ces voies à la circulation publique traduit donc la volonté de leur propriétaire d'accepter l'usage public de ces biens et de renoncer à son usage purement privé. Aujourd'hui, il s'agit par la mise en œuvre de ce transfert dans le Domaine Public Routier de conférer à cette voie un statut juridique conforme à son usage.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie principale en traverse du lotissement LORETTO, des accotements et réseau d'éclairage ; D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique correspondante dont les modalités seront précisées par voie de presse ; à signer les actes notariés et tous documents correspondants relatifs au classement de cette voie.

Vote : UNANIMITE

2018/211 AVIS sollicité par la Direction Départementale des Territoire et de la Mer sur un dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports au lieu-dit « Ricanto » au profit de la société EDF PEI

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

La société EDF PEI prévoit de réaliser un circuit de deux canalisations en mer d'un diamètre interne respectif de deux mètres entre la centrale du Vazzio et la baie du Ricanto.

Ces canalisations, implantées dans un fuseau Eau de Mer, permettront le prélèvement d'eau de mer servant au circuit de refroidissement de la centrale, ainsi que le rejet des eaux utilisées après traitement.

Le dossier, déposé par EDF PEI, s'inscrit dans le cadre du projet de construction et exploitation de la nouvelle centrale EDF-PEI à Ajaccio. L'obtention d'une concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande.

Mme Grimaldi d'Esdra

M. le maire

Mme Grimaldi d'Esdra

M. le maire

M. Leonetti

Mme Ottavy

**Vote : 38 voix pour et 1 non participation
(Mme Grimaldi d'Esdra)**

2018/212 Convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales concernant la crèche de Mezzavia

Rapporteur : Mme Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée

La Caisse d'Allocations Familiales verse annuellement une prestation de service pour les crèches. La crèche de Mezzavia dispose d'un financement complémentaire depuis son ouverture dans le cadre des fonds publics et territoires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la signature de l'avenant de prolongation d'un an du financement.

Vote : UNANIMITE

2018/213 Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée.

Cette convention a pour objet de préciser les relations entre les services municipaux et ceux du CIAS, afin, d'une part, de permettre à la Ville de continuer à bénéficier de l'expertise de l'action sociale détenue par le CIAS et, d'autre part, de permettre aux agents du CIAS de continuer à bénéficier du soutien technique des services municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention

Vote : UNANIMITE

2018/214 Création d'un CD pour les enfants des crèches et maternelles

Rapporteur : M. Christophe MONDOLONI, Adjoint délégué

Dans le cadre de sa politique de promotion de la langue et de la culture corses, la ville d'Ajaccio envisage de créer un livre-CD de chansons destiné aux tout-petits (2 à 5 ans). Si ce type de production existe déjà, le service de la langue corse innove car sa réalisation va s'effectuer en collaboration étroite avec les professionnels de la petite enfance qui exercent au sein des structures municipales.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse afin de mettre en œuvre ce projet.

M. le maire

Vote : UNANIMITE

2018/215 Fonds de concours Patinoire 2018

Rapporteur : M. Christophe MONDOLONI, adjoint délégué

Dans le cadre de la programmation des festivités de fin d'année 2018, une patinoire de glace temporaire d'environ 450 m² va être installée au cœur du marché de Noël, sur la Place de Gaulle.

Comme chaque année, la Ville d'Ajaccio sollicite la CAPA pour l'octroi d'un fonds de concours, au titre de l'année 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter ce fonds de concours

Vote : UNANIMITE

2018/216 Présentation du projet de coopération transfrontalière « PORT 5R », admis à financement du FEDER dans le cadre du deuxième appel à projets du Programme Opérationnel Maritime IT/FR 2014-2020 et validation de sa mise en œuvre
Rapporteur : Madame Marie-Ange Biancamaria, adjointe déléguée

Le projet « PORT 5R » - s'inscrit dans le cadre du deuxième appel à Projet du Programme Italie-France Maritime. Il se fixe pour objectif de mettre en place une gestion durable des déchets produits par les navires dans les ports gérés par les différents partenaires du projet, afin de limiter les problèmes en matière de déchets liés à la gestion des activités portuaires.

Le coût total du projet « PORT 5R », réparti entre l'ensemble des 6 partenaires du projet, s'élève à hauteur de 1 237 141,00 € et la participation du FEDER s'élève à 1 138 291,00 €.

Le budget alloué à la Commune d'Ajaccio s'élève à hauteur de 271 890,00 € et participation du FEDER s'élève à 231 106,50 € (taux d'intervention : 85%).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la participation de la Commune d'Ajaccio au projet « PORT 5R » admis au financement du FEDER dans le cadre du 2ème appel à projet du PO Italie-France Maritime, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes attenants, qui découleraient de cet accord.

Vote : UNANIMITE

2018/217 Convention d'entretien du parc paysager du LEROY MERLIN à MEZZAVIA
Rapporteur : M. Philippe KERVELLA, conseiller municipal délégué

Dans le cadre de la création du magasin LEROY MERLIN à MEZZAVIA, la SCI PARC d'ACTIVITES Ajaccio MEZZAVIA a réalisé un espace paysager ouvert sur le quartier et disposant d'aires de jeux, d'espaces de cheminement et de détente. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge de l'entretien de cet espace paysager, et le projet de convention, d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire et d'inscrire les budgets de fonctionnement nécessaires à la prise en charge de cet entretien.

Vote : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 H 40


LE MAIRE
Laurent MARCANGELI



The official stamp is circular with the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '20000 AJACCIO' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun and a crown.